



# **RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE**

## **NATATION**

**Dernière mise à jour :  
(2011-09-15)**

### **ARTICLE 1 - RÉGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de l'Association Canadienne de Natation Amateur (A.C.N.A.) et de la Fédération de Natation du Québec (F.N.Q.), sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale de l'Association Régionale du sport Étudiant du Richelieu (A.R.S.E.R.)

### **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

La ligue de natation de niveau « A » a comme objectif :

- De développer la natation sportive dans les structures en place;
- D'offrir un réseau de compétition divertissant et différent de ce que les étudiants retrouvent dans le circuit des clubs civils;
- De développer un sentiment d'appartenance au sein de son école et de la région Du Richelieu;
- D'offrir des compétitions équilibrées dans un réseau qui favorise la participation.

### **ARTICLE 3 - ÉLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS**

- Les nageurs éligibles aux compétitions sont les étudiants inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement de la région couvert par l'A.R.S.E.R. Les nageurs qui participeront aux compétitions de niveau provincial 2 du circuit de la F.N.Q ou à un des différents championnats nationaux de S.N.C. de l'année précédente ou de l'année en cours, seront exclus de la ligue de natation scolaire du Richelieu et, par le fait même, du championnat provincial de natation scolaire.

\* Les standards provinciaux 1 et 2 sont disponibles à l'adresse électronique suivante : [www.fnq.qc.ca](http://www.fnq.qc.ca)

### **ARTICLE 4 - PARTICIPATION**

Aucune limite de participant n'est prévue. Toutefois pour le bon déroulement des rencontres, le responsable de ligue se donnera le droit de modifier ce règlement et ce, avec le consentement d'au moins la moitié des équipes,

<b>Catégories:</b>	<b>Âge pour la saison 2011 - 2012</b>
<b>Juvenile</b>	<b>du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 septembre 1995</b>
<b>Cadette</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 1995 au 30 septembre 1997</b>
<b>Benjamine</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 septembre 1999</b>

### **ARTICLE 5 - SURCLASSEMENT**

Pour la formation des relais, une équipe peut admettre un maximum de deux (2) nageurs provenant d'une catégorie inférieure.

### **ARTICLE 6 - INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS**

6.1 Seuls les nageurs inscrits sur les fiches d'admissibilité remis au RSEQ Montérégie en début de saison et corrigé en cours de saison (lorsqu'il y a des ajouts) seront autorisés à nager. Vous recevrez les informations sous-peu pour les procédures d'inscriptions. Un document distinct vous sera acheminé.

Jusqu'à nouvel ordre, vous devrez utiliser « **La fiche d'admissibilité rencontre** ». **Cette fiche devra être remise une semaine avant le début de la rencontre par courriel à: [louisegarand@sympatico.ca](mailto:louisegarand@sympatico.ca)**

6.2 Tous les nageurs qui n'auront pas été inscrits correctement et cela dans les délais prévus, pourront nager à titre hors-concours seulement si des places sont disponibles et aucun pointage ne lui sera donné. Par contre, les performances réalisées (temps) seront accordés pour les médailles de la ligue de natation et la sélection des athlètes pour l'équipe étoile du richelieu.

Le nageur hors-concours pourra participer au relais et au pointage des relais.

Les entraîneurs sont priés de se présenter 30 minutes avant le début de la rencontre (lors de la période d'échauffement), afin de vérifier les inscriptions et d'inscrire les relais.

6.3 Une fois la vérification complétée, aucune modification ne sera acceptée.

6.4 Chaque nageur peut participer à un maximum de **3 épreuves** individuelles et de **1 relais**.

Toutefois, afin de respecter le temps qui est mis à notre disposition pour la tenu de la compétition, il est possible que cette règle soit modifiée. Le coordonnateur se réserve le droit de choisir lui-même cette modification.

6.5 Tous les nageurs devront être inscrits avec un temps. Aucun « No time » ne sera accepté.

### **ARTICLE 7 - COMPÉTITION**

- 7.1. Afin d'accélérer le rythme des rencontres et de donner un bon niveau de compétition, les épreuves se nageront "**senior ou senior mixte**". Donc, tous les nageurs, peu importe le sexe ou l'âge, nageront ensemble (regroupement de nageur du même calibre.) Par contre, le classement sera effectué de façon individuelle soit par épreuve, catégorie et par sexe.
- 7.2 **Les nageurs qui seront déclarés forfait pour la deuxième fois dans la même saison, seront automatiquement exclus de la compétition suivante.**

### **ARTICLE 8 - ÉPREUVES**

Les sélections des épreuves de la ligue de natation du Richelieu ont été basées à partir des épreuves présentées au championnat provincial scolaire de natation.

\* L'ordre des épreuves sera remis avec les invitations de chaque rencontre.

Rencontre	1	2	3	4	5
50 libre	x		x		x
100 libre		x		x	
200 libre	x		x		
50 dos		x		x	x
100 dos	x		x		
50 brasse		x		x	x
100 brasse	x		x		
50 papillon	x		x		x
100 papillon		x		x	
100 qni	x		x		x
200 qni		x		x	
200 relais libre	x	x	x	x	x
200 relais qn				x	x

\*\* Dans une catégorie, seul les 2 meilleurs relais d'une équipe seront retenus.

\*\*\* Les relais peuvent être mixtes.

### **ARTICLE 9 - RÉSULTATS DES RENCONTRES**

- 9.1 Les résultats seront disponibles, sur le site du RSEQ Montérégie ([www.arser.qc.ca](http://www.arser.qc.ca)), une (1) semaine après la rencontre. Les résultats seront également envoyés aux entraîneurs par courriel.
- 9.2 Les points suivants sont accordés au classement par équipe.

### **ARTICLE 10 - RÉCOMPENSES**

- Des médailles et des rubans seront remis aux six (6) premières positions de chaque épreuve individuelle. Ce classement sera établi au cumulatif des rencontres 1 à 5. Un nageur devra avoir participé à, au moins, 2 des 5 compétitions pour se mériter une des six (6) premières positions.
- L'équipe ayant accumulée le plus haut pointage au cumulatif des 5 compétitions chez les benjamins, les cadets, les juvéniles et au combiné de toutes les catégories incluant l'éthique sportive, se verra remettre une bannière (4 au total) de l'équipe championne de natation scolaire « A » du Richelieu.
- Bannière de l'éthique sportive ; l'équipe ayant le plus haut pointage (concernant l'éthique sportive) au cumulatif des 5 rencontres, ce méritera la bannière. (Les critères sont identifiés à l'article 17.)

### **ARTICLE 11- RÔLE DE L'ORGANISATEUR**

- Chaque équipe hôte, doit faire parvenir au coordonnateur, ses besoins pour la rencontre scolaire qu'il tiendra;
- Le coordonnateur fera parvenir aux équipes la fiche technique de la compétition au moins trois (3) semaines avant sa tenue. Le coordonnateur est le directeur de rencontre de chacune des compétitions.

Celui-ci sera responsable :

- du bon déroulement des rencontres
- des forfaits
- des inscriptions
- de l'échauffement;
- de la réunion des entraîneurs;
- d'orienter les officiels majeurs;
- de la compilation des résultats;
- d'homologuer les records de région;

### **ARTICLE 12 - OFFICIELS MAJEURS**

La présence de trois (3) officiels majeurs serait souhaitée pour chacune des compétitions.

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8
Points / épreuve individuelle	10	8	6	5	4	3	2	1
Points / épreuve relais	14	10	8	6	4	2	0	0

**ARTICLE 13 - OFFICIELS MINEURS**

- L'équipe hôte peut exiger, si elle le désire deux (2) officiels mineurs par équipe qu'elle reçoit aussi, elle devra en faire la demande sur la fiche technique qu'elle envoie à chacune des équipes. Suite à cette demande, une amende de dix (10,00\$) dollars par officiel mineur ou chronométreur manquant, sera chargée à l'équipe fautive. L'amende sera appliquée seulement si la demande a été clairement faite par l'équipe hôte et/ou par le coordonnateur;

**SAUVETEURS**

- L'équipe hôte devra prévoir **un sauveteur** pour toute la durée de la compétition, et ce incluant la période d'échauffement. Si, un besoin est nécessaire, prière d'en aviser le coordonnateur dans les plus brefs délais. (Prévoir des frais de 50,00\$).
- Le sauveteur doit être en fonction dès l'échauffement des équipes

**\* Attention une équipe qui est en mesure d'organiser une compétition et qui a tout son personnel (sauveteurs, officiel mineur et officiel majeur), recevra la somme de cent (100,00\$) dollars.**

**ARTICLE 14 - FORFAITS ET PÉNALITÉS**

- 14.1. Une équipe qui ne se présentera pas à une rencontre, qui abandonnera ou qui accusera plus de 15 minutes de retard sera déclarée forfait et se verra imposer une amende de cent (100,00 \$) dollars.
- 14.2. Une institution qui se désistara, de l'organisation d'une compétition dans le mois qui précède sa tenue devra:
- 1) Payer une amende de cent (100,00 \$) dollars, (ce montant sera remis à l'équipe qui tiendra la compétition.)
  - 2) En avertir le coordonnateur de ligue et le RSEQ Montérégie dans les plus brefs délais.
- 14.3. Lorsqu'un athlète obtient son deuxième forfait, il est automatiquement éliminé pour la rencontre suivante

**ARTICLE 15 - ÉQUIPE ÉTOILE DU RSEQ MONTÉRÉGIE**

- La sélection de l'équipe régionale qui représentera la Montérégie lors du prochain championnat provincial scolaire sera effectuée de la façon suivante:

#### Réglementation spécifique natation 2011-2012

- Les nageurs sélectionnés devront avoir réalisé au moins un (1) standard régional pour participer au championnat provincial scolaire. La meilleure performance dans une épreuve sera automatiquement retenue au cumulatif des 5 rencontres (seulement, si le standard de sélection a été réalisé);
- L'équipe sera complétée au besoin par le meilleur deuxième et troisième ainsi de suite;
- En cas d'égalité, le choix de l'athlète sera effectué au besoin de l'équipe;
- La performance d'un nageur ou d'une nageuse sera retenue seulement si, il (ou elle) est éligible à participer au championnat provincial scolaire;
- Chaque nageur devra avoir participé à, au moins, trois (3) des cinq (5) rencontres du circuit régional; Le coordonnateur se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin.
- Le choix, des entraîneurs ainsi que du personnel de soutien, sera fait au mois de mars lors de la dernière rencontre.

#### **ARTICLE 16 - RENCONTRE PROVINCIAL SCOLAIRE DE NATATION**

Tel que stipulé dans les règlements du RSEQ Provincial :  
(Se référer au Règlements administratifs et spécifiques.)

- Chaque région ne peut inscrire qu'un maximum de neuf (9) nageurs dans chaque catégorie/sexes pour un total de 54 athlètes et de six (6) accompagnateurs;
- Un nageur peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et à un (1) relais par jour;
- Une région ne peut inscrire plus de trois (3) nageurs par épreuve/catégorie/sexes et de deux (2) équipes de relais / catégorie

**ARTICLE 17 - ÉTHIQUE SPORTIVE**

L'équipe ayant le plus haute pointage au cumulatif des 5 rencontres remportera les honneurs. Par exemple :

- a) Esprit d'équipe (30 points)
- b) Nombre de forfaits (x - 3 points)
- c) Respect des délais et qualité des inscriptions (30 point)
- d) Propreté des lieux lorsque vous quittez (10 points)
- e) Respect des officiels (30 points)

## **ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION DE NATATION**

### **1. LES BÉNÉVOLES**

- Prévoir deux (2) à trois (3) chronométreurs par corridor;
- Chrono-chef;
- Départ une (1) personne;
- (1) Arbitre et starter et (2) juges de nages certifiés;
- 1 Surveillant-sauveteur et 1 assistant surveillant-sauveteur doit être en place et agir seulement comme sauveteur. (obligatoire selon la réglementation de la sécurité des bains publique)

### **2. RÔLE DE L'ORGANISATEUR ET LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

- Un micro avec un système de son et/ou un mégaphone;
- Chaises et tables pour la compilation et pour l'officiel de départ et des chaises pour les chronométreurs;
- S'assurer d'avoir 2 sauveteurs qualifiés (minimum requis d'un (1) sauveteur national et un (1) médaille de bronze), dans le cas contraire, en avertir le coordonnateur dans les plus brefs délais.

### **3. RÔLE DU COORDONNATEUR**

- Fait parvenir l'invitation aux équipes, au moins trois (3) semaines à l'avance, avec le trajet du site de compétition, l'heure d'échauffement et la fin prévue;
- Prévoir une réunion d'entraîneur quinze (15) minutes avant le début de la compétition;
- Prévoir la période d'échauffement pour les équipes avec les corridors et l'heure d'échauffement;
- Voir aux contrôles des forfaits;
- Fournir des programmes de la rencontre à tous les entraîneurs;
- Faire parvenir une copie des résultats au bureau de l'A.R.S.E.R., afin que celle-ci puisse le diffuser sur son site Internet; Réf: article 11 du présent document.